



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.)

L'an deux mille quatorze, le 27 novembre à 09 heures, l'Assemblée Générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre s'est réunie à l'Hôtel du Département des Yvelines, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HIGOIN.

**DEPARTEMENT DES YVELINES**

DATE DE CONVOCATION : 7 novembre 2014

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES : 25 (dont 4 mandats)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES AVEC VOIX DELIBERATIVE : 24 (dont 4 mandats)

**Formant la majorité en exercice**

- AS 2014 - 04 Election du Président de la CLE
- AS 2014 - 05 Election du bureau et des deux Vice-présidents de la CLE
- AS 2014 - 06 Approbation du rapport d'activité 2013
- AS 2014 - 07 Approbation de la note en réponse à l'Autorité environnementale et du rapport environnemental, modifié suite aux remarques de l'Autorité environnementale
- AS 2014 - 08 Sollicitation de l'ouverture d'une enquête publique complémentaire pour la révision du SAGE

**1<sup>er</sup> collège : Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

Fonction	Nom du titulaire	Membres présents	Membres absents	Membres excusés	Observations
Maire d'Aulnay-sur-Mauldre	Mme DELAUNAY	X			
Conseiller municipal de Bazoches-sur-Guyonne	Mr LOUVET		X		
Adjoint au Maire de Beynes	Mr HOCQUET	X			
Conseiller municipal de Boissy-sans-Avoir	Mr CORBY	X			
Maire de Crespières	Mr BALLARIN		X		
Maire de Garancières	Mr LORINQUER	X			
Maire de Villiers-Saint-Frédéric	Mr DURAND		X		
Maire de Flexanville	Mr SAUSSAY	X			
Conseiller Général des Yvelines	Mr RICHARD	X			
Vice-président du Conseil Général des Yvelines	Mr PLANCHENAU	X			
Conseiller Régional d'Ile de France	Mr FISCHER		X		
COBAHMA	Mme LANEN	X			
SMAROV	Mr HIGOIN	X			
SIRYAE	Mr MANNE	X			
SMAMA	Mr OLLIVON	X			
PNR Haute Vallée de Chevreuse	Mme GUERLAIN		X		
CASQY	Mr LEFEVRE			X	Mandat donné à Monsieur PLANCHENAU

**2ème collège : Collège des représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées**

<b>Structure représentée</b>	<b>Nom du titulaire</b> <i>Nom du suppléant</i>	<b>Membres Présents</b>	<b>Membres Absents</b>	<b>Membres Excusés</b>	<b>Observations</b>
Association de Défense et de ses environs de la Vallée du Lieutel	Mr WILLEMOT		X		
	Mr BRETEL	X			
Chambre Interdépartementale d'Agriculture Ile-de-France	Mr RUECHE		X		
	Mr HILLAIRET		X		
Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise-Yvelines	Mr DEWOST	X			
Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ile-de-France	Mr GOUSSON		X		
	Mme BERGIS	X			
Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Mr JEANNOT		X		
	Mr LOUILLET		X		
Lyonnaise des Eaux	Mr CORNU			X	Mandat donné à Monsieur DEWOST
Association des Riverains de France	Mr BARRAU	X			
	Mr HUBERT	X			
Association Yvelines Environnement	Mr MENON	X			
	Mr CHARTIER		X		
Association Consommation Logement Cadre de vie	Mr JACOTTIN		X		

### 3ème collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Structure représentée	Nom du titulaire <i>Nom du représentant</i>	Membres présents	Membres Absents	Membres excusés	Observations
Préfecture des Yvelines	Mr le Secrétaire Général de la Préfecture du Département des Yvelines	X			
	<i>Ou son représentant (Mmes ROSENZWEIG, LOISEAU et LAFON)</i>	X			
Préfecture de Région coordonnateur du Bassin Seine-Normandie	Mr le Préfet de Région		X		
	<i>Ou son représentant</i>		X		
Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	Mr le Directeur			X	
	<i>Ou son représentant</i>			X	Mandat donné à l'ONEMA
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	Mr le Délégué			X	
	<i>Ou son représentant (M. NUNEZ)</i>	X			
Direction Départementale des Territoires (DDT)	Mr le Directeur			X	
	<i>Ou son représentant (M. LEFEBVRE)</i>	X			
Agence Régionale de Santé (ARS)	Mme la Déléguée Territoriale			X	
	<i>Ou son représentant (M. BERTRAND)</i>			X	Mandat donné à la DDT 78
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE)	Mr le Directeur			X	
	<i>Ou son représentant (Mme SANCHEZ)</i>	X			

<u>Auditeurs non votants</u>	<u>Assistaient également à la séance</u>
-	Pascal CLERC, COBAHMA Alexandra GUILBERT, COBAHMA Aurélié SILIO HAZARD, COBAHMA

Commission Locale de l'Eau

C.L.E.

Assemblée Générale du 27 novembre 2014 à 09 heures

---

**ELECTION DU BUREAU ET DES DEUX VICE-PRESIDENTS DE LA C.L.E.**

*(Point 1.2. de l'ordre du jour)*

**DELIBERATION**

**L'ASSEMBLEE GENERALE,**

**Vu** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques modifiée par la loi sur le grenelle 2 adoptée le 12 juillet 2010, et notamment son chapitre II du titre IV relatif à l'aménagement et à la gestion des eaux,

**Vu** le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau, et relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

**Vu** le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,

**Vu** la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

**Vu** la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 septembre 1994 instituant la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du S.A.G.E. de la Mauldre,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2001 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mauldre,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2012 modifiant l'arrêté préfectoral du 19 août 1994 portant délimitation du périmètre du SAGE du bassin de la Mauldre,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2014 portant composition de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre,

**Vu** la délibération de la CLE de la Mauldre du 11 décembre 2012 modifiant les règles de fonctionnement de la CLE,

**Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**PROCEDE** à la désignation du bureau de la Commission Locale de l'Eau, composé du Président et de 9 membres.

**APRES AVOIR PROCEDE** à la désignation par chaque collège de leurs représentants, **DESIGNE** les personnes suivantes comme membres du bureau :

**Le Président du bureau**

- M. HIGOIN, en tant que **Président de la C.L.E.**

**Membres du premier collège :**

- Un représentant du Conseil Général des Yvelines : M. RICHARD
- Un représentant du Conseil Régional d'Ile de France : M. FISCHER
- Un représentant de l'union des Maires : M. HOQUET
- Un représentant des établissements publics locaux : M. MANNE

**Sont désignés** à l'unanimité des membres présents ou représentés du premier collège

**Membres du deuxième collège :**

- Un représentant des associations : M. MENON

**Est désigné** par 3 voix contre 2 par les membres présents ou représentés du deuxième collège

- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise – Yvelines : M. DEWOST

**Est désigné** au titre de seul représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie

- Un représentant de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France : M. RUECHE

**Est désigné** au titre de seul représentant de la Chambre d'Agriculture

**Membres du troisième collège :**

- **Deux représentants de l'Etat dont un représentant du Chef de la MISE des Yvelines :**

- Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie, ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant pour la Mission Interservices de l'Eau.

**Sont les services désignés par l'Etat** pour siéger au bureau

**PROCEDE** ensuite à l'élection, par le 1<sup>er</sup> collège, de deux Vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau parmi les quatre représentants du 1<sup>er</sup> collège élus au bureau,

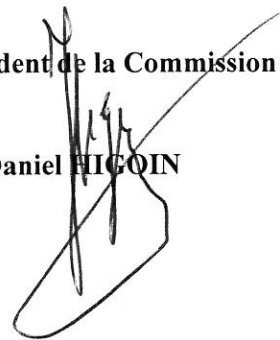
**DESIGNE** ainsi Messieurs MANNE et RICHARD Vice-présidents de la C.L.E..

**Désignation approuvée à l'unanimité.**

**Fait et délibéré à Versailles, le 27 novembre 2014,  
Pour extrait conforme.**

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau,**

**Daniel HIGOIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Higoïn', is written over a large, loopy scribble that partially obscures the printed name below it.

**Publié le :**